

CNCPH : séance exceptionnelle du lundi 4 mai 2020

[Document de travail: ne pas reproduire \(article réservé aux abonnés de La Croix\)](#)

Sophie Cluzel : « Pas envisageable d'imposer un déconfinement spécifique aux personnes handicapées »

Recueilli par Nathalie Birchem, le 1/5/2020 à 12h07

Selon la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, on recense 250 décès en établissement concernant ce public. Avec le déconfinement, elle estime que, sauf critères de vulnérabilité particuliers, les personnes handicapées doivent pouvoir reprendre une vie normale. Un numéro d'urgence sera mis en place en mai pour les personnes qui seraient toujours sans solution d'accompagnement.

La Croix : Le Collectif Handicaps avait estimé début avril que les personnes handicapées avaient été oubliées dans la crise du coronavirus. Un mois et demi après le début du confinement, quel bilan faites-vous de la gestion de l'épidémie pour ce public ?

Sophie Cluzel : Dès le départ, nous avons cherché, en concertation avec les associations, à accompagner les personnes handicapées et les familles. Pour éviter toute rupture d'allocation, nous avons, d'une part, prolongé de six mois les droits sociaux en cours, comme l'Allocation adulte handicapé ou la prestation de compensation du handicap.

D'autre part, nous avons veillé à aider les familles qui se sont retrouvées en situation d'aidants au quotidien. De la même façon que les écoles, un grand nombre d'externats et d'accueils de jour médico-sociaux ont dû fermer. En plus des 360 000 élèves handicapés scolarisés, ce sont donc près de 65 000 enfants et 30 000 adultes qui ont dû regagner leur domicile au début de la crise. Les proches se sont retrouvés à gérer des besoins parfois très complexes. Je tiens à saluer la grande réactivité des professionnels, qui ont su transformer leur accompagnement pour s'adapter à la situation.

Pour prendre en compte les situations compliquées, nous avons rapidement assoupli les autorisations de sortie, pour pouvoir par exemple fragmenter les sorties plus souvent ou les faire à plus d'un km du domicile. Nous avons pu également mettre en place des solutions de répit de sept ou quatorze jours pour les aidants qui ont besoin de souffler, ou de relayage à domicile, pour une aide de quelques heures à la maison. Une plateforme Solidaires-Handicaps.fr a enfin été créée il y a trois semaines pour proposer aux personnes handicapées et aux aidants de bénéficier d'initiatives solidaires, pour faire leurs courses par exemple.

CNCPH : séance exceptionnelle du lundi 4 mai 2020

[Document de travail: ne pas reproduire \(article réservé aux abonnés de La Croix\)](#)

De plus, pour les établissements collectifs, qui ont maintenu l'internat, avec des adultes notamment, nous avons édicté des mesures de protection importantes, avec une limitation drastique des visites. Grâce à ces règles de confinement très strictes, le nombre de décès du Covid en établissement a été contenu à près de 250, selon les derniers chiffres. Depuis la semaine dernière, les visites ont été assouplies, sous la responsabilité des chefs d'établissement, selon le même protocole que dans les Ehpad.

Édouard Philippe a annoncé cette semaine les conditions du déconfinement. Il a incité aussi les personnes âgées à limiter leurs contacts et sorties. Cette recommandation concerne-t-elle aussi les personnes handicapées ?

Sophie Cluzel : Depuis le début, mon axe d'action consiste à œuvrer pour une société inclusive, en considérant les personnes handicapées comme sujets de droit et non seulement comme objets de soin. Il n'est pas envisageable de leur imposer des règles de déconfinement spécifiques et aucune personne ne se verra imposer un confinement prolongé au regard de sa seule situation de handicap.

En revanche, les personnes qui présentent une fragilité, selon les critères sanitaires de vulnérabilité déjà établis, comme une pathologie chronique respiratoire, un diabète, une insuffisance rénale, un cancer, un antécédent cardiaque ou encore une obésité, devront faire un choix éclairé pour savoir si elles doivent rester confinées ou si elles peuvent reprendre une vie normale. Nous devons faire en sorte que les personnes handicapées et leurs proches soient accompagnés dans leur choix.

Comment cela va-t-il se passer pour la reprise de l'école ?

Sophie Cluzel : Comme l'a dit le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, les enfants en situation de handicap font partie des publics prioritaires à rescolariser, en respectant le calendrier énoncé, à savoir d'abord la maternelle et l'élémentaire à partir du 11 mai. Le protocole sanitaire qui doit être respecté lors de ces réouvertures va être annoncé. Les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) et le personnel médico-social qui suit les élèves seront mobilisés pour les accompagner. Enfin, comme pour tous les enfants, la règle première sera bien sûr le volontariat des familles. Les instituts médico-éducatifs ouvriront également leurs portes, selon des protocoles en cours d'élaboration, quelle que soit la classe d'âge de l'enfant.

CNCPH : séance exceptionnelle du lundi 4 mai 2020

[Document de travail: ne pas reproduire \(article réservé aux abonnés de La Croix\)](#)

La reprise du travail est-elle aussi encouragée ?

Sophie Cluzel : La reprise du travail en toute sécurité doit pouvoir se faire pour les personnes handicapées comme pour l'ensemble du personnel. Je travaille avec la ministre du travail Muriel Pénicaud et Thibaut Guilluy, le haut-commissaire à l'inclusion, à des protocoles de reprise branche par branche. Il y a aussi une forte demande du secteur protégé pour rouvrir les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) et, là encore, on est en train de construire des protocoles sanitaires pour que cela soit possible dans de bonnes conditions, même avant le 11 mai. Nous réfléchissons aussi à la reprise des transports adaptés pour accompagner ce retour au travail.

Qu'allez-vous faire pour les personnes handicapées et les aidants qui doivent prolonger le confinement et qui sont sans solution d'accompagnement ?

Sophie Cluzel : Lors de la Conférence nationale sur le handicap, en février, le Président de la République a annoncé la mise en place pour 2021 d'un numéro pour les personnes handicapées et pour les familles qui sont sans solution d'accompagnement. La crise actuelle a confirmé l'isolement dans lequel se trouvent certaines personnes, tout en faisant émerger des besoins encore plus aigus pour nombre d'entre elles. Cela me conduit à anticiper le calendrier. Ce numéro d'urgence sera mis en place courant mai comme « filet de sécurité » pour les personnes et leurs aidants, quand les réponses traditionnelles ne suffisent plus, et en s'appuyant pour trouver des solutions, sur la force de coopération et d'engagement des professionnels dans les territoires.

Recueilli par Nathalie Birchem